

RESTAURATION D'UNE ANNEXE HYDRAULIQUE DU COURS D'EAU DU BÈS COMMUNE DE MORCENX-LA-NOUVELLE (40)

Le Bès est un cours d'eau à fond sableux qui se situe sur le plateau du massif des Landes de Gascogne. Il prend sa source au nord de la commune de Morcenx-la-Nouvelle pour confluer avec la Midouze sur la commune de Saint-Yaguen.

Cette rivière a été détournée pour permettre une alimentation en eau d'une ancienne centrale.

Plusieurs années après, la Fédération Départementale des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a restauré une frayère à brochet dans un ancien bras partiellement refermé sous l'effet de la végétalisation et du surplus de sédiments accumulé dans la frayère. Cette frayère obstruée était composée d'un ouvrage de régulation des niveaux d'eau permettant d'envoyer l'amont qui s'est détérioré au fil du temps, entraînant une mauvaise fonctionnalité de la zone.

En collaboration avec la Fédération départementale de Pêche des Landes, le Syndicat Adour Midouze a fait le choix de restaurer cette annexe, pour permettre une mise en eau naturelle, en supprimant l'ouvrage et en connectant le bras au Bès en période d'étiage.

Maître d'ouvrage : Syndicat Adour Midouze (SAM)

Maitre d'œuvre : Syndicat Adour Midouze (SAM)

Entreprise : [SB Paysage](#)

Période de réalisation et durée des travaux : Septembre 2023 - 3 semaines

Objectifs des travaux effectués :

- Limiter l'onde de crue à l'aval
- Restaurer des habitats et la biodiversité

Coût total et financements du projet : 57 100 € HT

- 20% d'auto-financement
- Agence de l'Eau Adour Garonne : 30 %
- Département des Landes : 30 %
- Région Nouvelle-Aquitaine : 20 %



Position des travaux : Longitude : 44.006069 / Latitude : -0.841037

Aperçu après travaux



Aperçu avant travaux



Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr

Historique du projet :

L'action réalisée sur ce bras du Bès est intégrée dans un Programme Pluriannuel de Gestion établi pour 5 ans. Ce dernier comprend la restauration de 7 sites de même nature.

Avant les travaux, la frayère à brochet gérée par l'AAPPMA locale au moyen d'un ouvrage de régulation des niveaux d'eau n'était plus fonctionnelle sous l'effet de la sédimentation. Les travaux du syndicat ont permis l'enneigement de la zone presque toute l'année ne nécessitant plus l'intervention de bénévoles pour fonctionner.

Dans les plans fournis par le bureau d'étude, il était prévu de terrasser la zone pour un volume de 5 800 m³ de sédiments et de les régaler sur des parcelles à proximité. Suite à des levés topographiques de la zone avec l'entreprise, il a été constaté que les plans d'avant-projet contenaient des incohérences relatives aux hauteurs de sédiment à retirer et donc aux volumes à extraire.

En raison des volumes conséquents de matériaux pressentis et de l'inadaptation du parcellaire proche pour les recueillir, les élus locaux consultés ont retenu un site communal, situé sous une ancienne ligne électrique située à 3 km du chantier.

Les coûts estimatifs de terrassement et de transport, semblaient aussi sous-estimés dans le prévisionnel du PPG. L'actualisation du montant a réévalué l'opération à 104 000 € HT. Compte-tenu d'une incertitude, la consultation des entreprises a été ajustée avec une tranche ferme pour un volume de 4 000 m³ et 2 options pour des volumes de 5 000 m³ et 5 800 m³. Le volume extrait pour connecter la zone au niveau d'étiage était *in fine* seulement de 3 500 m³. Après échange avec l'entreprise, il a été validé d'établir un avenant du marché pour faire évoluer à la baisse les volumes terrassés.

Informations techniques :

Matériel utilisé :

- Pelle à chenille (grappin coupeur + godet de curage) + Plaque de portance
- Pelle à pneu (recharge des matériaux dans les tracteurs)
- 3 Tracteurs et bennes agricoles étanche,
- Matériel de topographie et jalons,
- Tronçonneuse,

Détail de l'opération :

L'entreprise a commencé les travaux par un traitement raisonné de la végétation sur le site. Certains îlots d'aulnes ont été conservés afin de diversifier la zone.

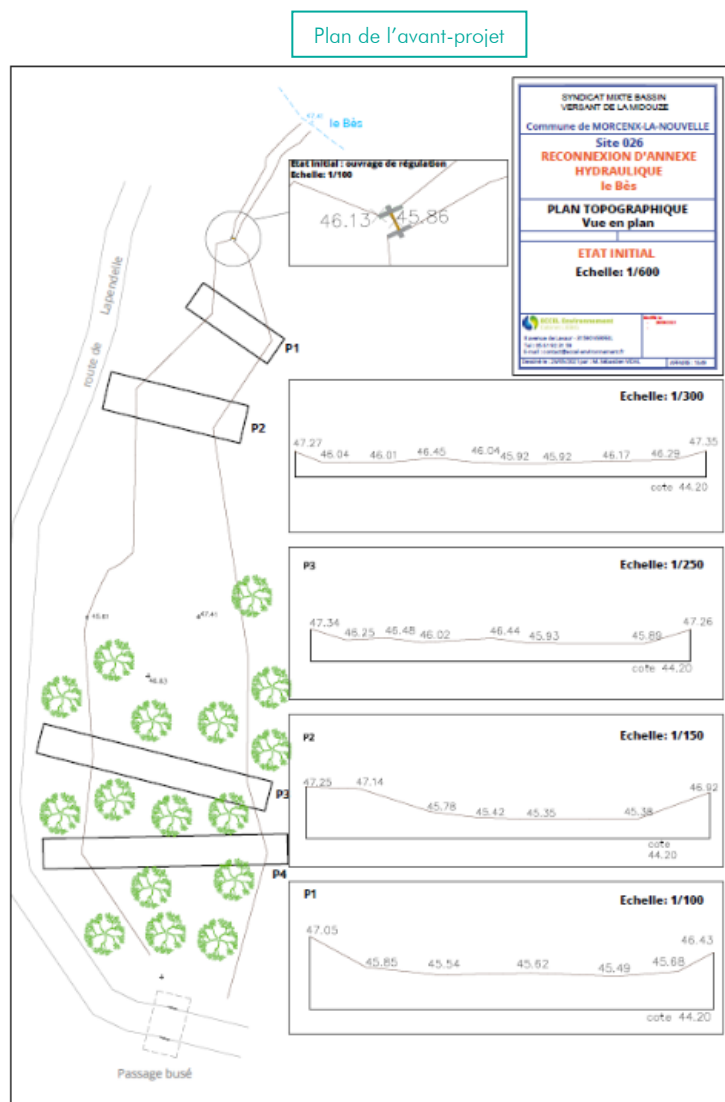
Dans un second temps, le seuil a été enlevé pour permettre la connexion de la zone en période de basses eaux.

Par la suite le syndicat et l'entreprise ont réalisé la topographie de la zone et le jalonnage, afin de définir ensemble la pente de l'annexe. Des zones de dépression ont été créées avec pour objectifs de diversifier les habitats et de favoriser la ponte du brochet dans ces zones.

Une fois les zones de dépressions définies des plantes héliophytes présentes sur site ont été mises de côté afin de les réintroduire à la fin du chantier.

Lors du terrassement l'entreprise a extrait 3 500m³ d'alluvions qui ont été acheminé sur la parcelle communale.

A la fin du chantier du bois mort et des souches prélevées, ont été réinstallés dans l'annexe afin de créer de l'habitat pour la faune.



Répertoire d'exemples

Suivi mis en place : Dans la continuité du suivi initial de la frayère à brochet, la Fédération Départementale des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique assurera un suivi piscicole annuel après la restauration de l'annexe.

Informations sur les aspects administratifs :

Cette action s'intègre dans le dossier d'autorisation environnementale déposé dans le cadre du dépôt global du PPG couplé à une Déclaration d'Intérêt Général.

Documents disponibles sur demande :

Le dossier de consultation des entreprises et convention avec les propriétaires.

Pour aller plus loin :

Site internet du syndicat : <https://adourmidouze.fr>

Article dédié sur le site internet du syndicat :

<https://adourmidouze.fr/restauration-dune-annexe-hydraulique-sur-la-commune-de-morcenx-la-nouvelle>

Vidéo de valorisation de cette restauration (réalisée par le CD40) :

<https://adourmidouze.fr/restauration-dune-annexe-hydraulique-du-bes-a-morcenx-la-nouvelle-un-apercu-video/>



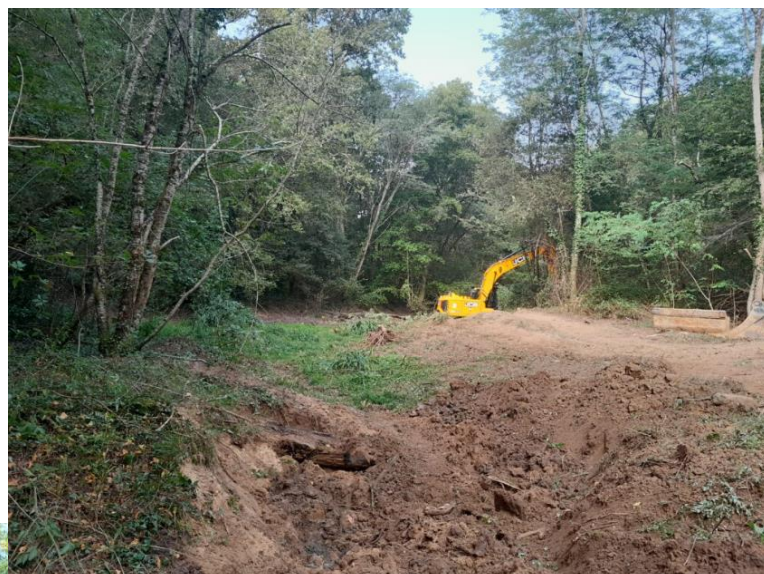
Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : - Michael DUPUY - 06.74.54.37.84 - michael.dupuy@adourmidouze.fr

- Laurie BAERENZUNG - 06.87.98.79.10 - laurie.baerenzung@adourmidouze.fr

Président du Syndicat au moment des travaux : Christian DUCOS

Syndicat Adour Midouze - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN Cedex



Terrassement de l'ancien bras

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr